



C/48/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 28 juillet 2014

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

CONSEIL**Quarante-huitième session ordinaire
Genève, 16 octobre 2014**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE,
DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES,
NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. Le présent document indique l'état d'avancement des travaux du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).
2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TC-EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

DHS : Distinction, homogénéité et stabilité

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| I. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE..... | 4 |
| Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint) | 4 |
| <i>Questions pour information</i> | 4 |
| <i>Questions à soumettre au Comité technique</i> | 4 |
| Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques | 5 |
| <i>Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique</i> | 5 |
| <i>Questions pour information</i> | 5 |
| Documents TGP | 6 |
| <i>Documents TGP qu'il est proposé de réviser en 2014</i> | 6 |
| <i>Future révision de documents TGP approuvés antérieurement par le TC</i> | 9 |
| <i>Futures révisions en cours d'élaboration</i> | 10 |
| <i>Nouvelles propositions de futures révisions de documents TGP</i> | 12 |
| <i>Programme d'élaboration des documents TGP</i> | 13 |
| Techniques moléculaires | 13 |
| <i>Utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)</i> | 13 |
| <i>Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)</i> | 13 |
| <i>Diffusion d'informations à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général, sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires</i> | 13 |
| Dénominations variétales | 14 |
| <i>Révision éventuelle du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV"</i> | 14 |
| <i>Possibilité d'élaboration d'un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV aux fins des dénominations variétales</i> | 15 |
| <i>Faits nouveaux concernant les domaines de coopération possibles avec la commission de l'UISB et la commission de l'ISHS</i> | 15 |
| Information et bases de données | 15 |
| <i>Bases de données d'information de l'UPOV</i> | 15 |
| Bases de données sur les descriptions variétales | 16 |
| Logiciels échangeables | 16 |
| Systèmes de dépôt électronique des demandes | 17 |
| Évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons..... | 17 |
| Ateliers préparatoires | 18 |
| Débat sur l'amélioration de l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires | 18 |
| <i>Informations générales</i> | 18 |
| <i>Résultats des enquêtes menées en 2013</i> | 18 |
| <i>Propositions pour améliorer l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires</i> | 18 |
| <i>Comité technique</i> | 19 |
| <i>Groupes de travail techniques et ateliers préparatoires</i> | 19 |
| Débat sur les possibilités de formation à l'examen DHS | 19 |
| Débat sur la coopération avec les obtenteurs en matière d'examen DHS..... | 19 |
| Principes directeurs d'examen | 20 |
| <i>Corrections de principes directeurs d'examen</i> | 21 |
| <i>Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques en 2013</i> | 21 |
| <i>Projets de principes directeurs d'examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2014</i> | 21 |

| | |
|---|----|
| <i>Principes directeurs d'examen sur le site Web de l'UPOV</i> | 21 |
| Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité | 22 |
| Présidents | 22 |
| Programme de la cinquante et unième session | 22 |
| II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN EN 2013 | 23 |
| Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) | 23 |
| Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) | 26 |
| Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) | 28 |
| Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) | 30 |
| Groupe de travail technique sur les plantes potagères | 33 |
| Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) | 36 |

ANNEXE : PROGRAMME CONCERNANT LES DOCUMENTS TGP

APPENDICE : PROGRAMME DE RÉVISION DU DOCUMENT TGP/8

I. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE

3. Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquantième session à Genève du 7 au 9 avril 2014, sous la présidence de M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique), président du TC. Le compte rendu des conclusions de cette session figure dans le document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions". Le compte rendu détaillé fera l'objet du document TC/50/37 "Compte rendu".

4. Soixante-six participants, représentant 40 membres de l'Union, deux États ayant le statut d'observateur et cinq organisations ayant le statut d'observateur, ont participé à la réunion.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint)

(voir les paragraphes 8 à 16 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

5. Le TC a examiné le document TC/50/10 "Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil".

Questions pour information

6. Le Secrétaire général adjoint a présenté un rapport verbal sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris aux soixante-septième et soixante-huitième sessions du CAJ, aux quatre-vingt-cinquième et quatre-vingt-sixième sessions du Comité consultatif ainsi qu'à la trentième session extraordinaire et à la quarante-septième session ordinaire du Conseil, sur la base de l'annexe du document TC/50/10.

Questions à soumettre au Comité technique

Descriptions variétales

7. Le TC a noté qu'à sa soixante-neuvième session qui se tiendra à Genève le 10 avril 2014, le CAJ examinerait la proposition du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) d'inviter le TC à élaborer des orientations additionnelles sur certaines questions concernant les descriptions variétales, telles qu'elles sont énoncées aux paragraphes 37 à 41 du document TC/50/10.

Questions soulevées par l'International Seed Federation (ISF)

8. Le TC a noté que le Comité consultatif était convenu de faire du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes ainsi que la fourniture d'informations pour faciliter la coopération" un document-cadre qui cernerait les principaux problèmes de fonctionnement d'un système de protection des obtentions végétales, comme indiqué dans les paragraphes 44 et 45 du document TC/50/10.

9. Le TC a invité l'ISF à examiner les matériels pertinents de l'UPOV et à expliquer où elle était d'avis que des orientations additionnelles pourraient être élaborées concernant les questions suivantes (voir le paragraphe 46 du document TC/50/10) :

- a) Photographies
- b) Taille minimale de l'échantillon
- c) Collections de référence
- d) Durée de l'examen
- e) Description de la variété la plus proche
- f) Description variétale établie par le demandeur
- g) Bases de données sur les descriptions variétales

10. Le TC a pris note que l'ISF était invitée à faire part au TC de ses points de vue concernant les bases de données sur les descriptions variétales et les critères recensés par le TC pour la publication de descriptions variétales, énoncés dans le document TC/45/9 "Publication des descriptions variétales".

Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web

11. Le TC a suivi un exposé sur le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web dont une copie sera fournie dans un additif au document TC/50/10. Le TC a pris note des caractéristiques de la version n° 1 de ce modèle telles qu'elles figurent dans le paragraphe 55 du document TC/50/10.

12. Le TC a noté que le Bureau de l'Union demanderait à tous les experts principaux de participer en mai et juin 2014 à l'essai de la version 1. Il a par ailleurs relevé que les experts principaux et les experts intéressés seraient invités à utiliser le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web en vue de l'élaboration de projets de principes directeurs d'examen pour la quarante-troisième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), qui se tiendra à Mar del Plata (Argentine), du 17 au 21 novembre 2014. Le TC a approuvé les projets de mise en œuvre du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web ainsi que l'utilisation exclusive du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web aux fins de l'élaboration de tous les principes directeurs d'examen à partir de 2015, comme indiqué dans les paragraphes 56 à 58 du document TC/50/10.

13. Le TC a pris note des caractéristiques et du calendrier de mise au point de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web, comme indiqué dans les paragraphes 59 à 63 du document TC/50/10.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
(voir les paragraphes 18 à 24 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

14. Le TC a examiné le document TC/50/3.

Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique

Orientations pour les rédacteurs des principes directeurs d'examen

15. Le TC a pris note du rapport sur les faits nouveaux concernant le nouveau modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web dans le document TC/50/10 "Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil".

16. Le TC est convenu de l'organisation d'une série d'ateliers électroniques pour démontrer l'utilisation du nouveau modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web. Ces ateliers seraient organisés pour coïncider avec le début des travaux de rédaction par les experts principaux. Le TC est également convenu qu'une démonstration du nouveau modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web devrait avoir lieu aux sessions des groupes de travail techniques.

17. Le TC a pris note que le Bureau de l'Union préparerait un modèle de grille pour les caractères de forme et de ratio dont pourraient se servir les experts principaux.

Enregistreurs de données

18. Le TC a demandé au Bureau de l'Union qu'il émette une nouvelle circulaire concernant les dispositifs portatifs de saisie de données et invitant de nouvelles contributions en prévision de la trente-deuxième session du TWC. Il est convenu que les obtenteurs devraient également être invités à fournir des informations sur l'utilisation de dispositifs portatifs de saisie de données.

Questions pour information

Questions à débattre

19. Le TC a pris note de l'ajout de questions pour examen durant les sessions du TWF et du TWV en 2014, comme indiqué dans les paragraphes 15 et 16 du document TC/50/3.

Expériences avec de nouveaux types et espèces

20. Le TC a pris note des informations sur les expériences avec de nouveaux types et espèces présentées au TWO et au TWA à leurs sessions en 2013, comme indiqué dans les paragraphes 18 et 19 du document TC/50/3.

Documents TGP

(voir les paragraphes 25 à 75 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions").

Documents TGP qu'il est proposé de réviser en 2014

TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents

21. Le TC a examiné le document TC/50/5 "Documents TGP" et a pris note que le Conseil serait invité à adopter le document TGP/0/7 afin de prendre en compte l'adoption de documents TGP.

TGP/2 : Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV

22. Le TC a examiné la révision du document TGP/2 (voir le paragraphe 12 du document TC/50/5) et est convenu que le document TGP/2 serait modifié pour lire comme suit :

"La liste et les exemplaires des principes directeurs d'examen adoptés et publiés peuvent être obtenus à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr".

TGP/5 : Expérience et coopération en matière d'examen DHS : section 10 : Notification de caractères supplémentaires

23. Le TC a examiné le document TC/50/15 et est convenu que les indications figurant dans le document TGP/5 : section 10 devraient être libellées comme suit :

"4.2 Les propositions relatives à la notification au Bureau de l'Union de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires au moyen du document TGP/5, section 10, seront présentées aux groupes de travail techniques à la première occasion, avec des précisions sur l'étendue de l'utilisation du caractère concerné. Les caractères seront ensuite publiés, le cas échéant, sur la page Web des rédacteurs de principes directeurs d'examen du site Web de l'UPOV (http://www.upov.int/restricted_temporary/tg/index.html) sur la base des observations formulées par le(s) groupe(s) de travail technique(s) compétent(s), et/ou le(s) groupe(s) de travail technique(s) pourront engager une révision totale ou partielle des principes directeurs d'examen concernés."

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

24. Le TC a pris note que les révisions apportées au document TGP/7 dont il était convenu antérieurement, telles qu'elles figurent dans l'annexe I du document TC/50/5, constitueraient la base de l'adoption du document TGP/7/4 par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire, sous réserve des modifications suivantes :

| | |
|-----------------|--|
| Annexe I, ASW 0 | dans la version allemande : modifier la traduction de "Subject of these Test Guidelines" en la libellant comme suit : " <u>Gegenstand</u> dieser Prüfungsrichtlinien" |
| Annexe I, GN 7 | Le dernier paragraphe doit être rédigé comme suit : "D'une manière générale, dans le cas de <i>plantes</i> à remettre uniquement pour un seul essai en culture (p. ex., des plantes ne sont pas requises pour des essais spéciaux ou des collections de la variété), le nombre de plantes requis au chapitre 2.3 correspond souvent au nombre de plantes indiqué aux chapitres 3.4 "Protocole d'essai" et 4.2 "Homogénéité". À cet égard, il est rappelé que la quantité de matériel végétal indiquée au chapitre 2.3 des principes directeurs d'examen est la quantité minimale qu'un service peut exiger du demandeur. En conséquence, chaque service peut décider d'exiger une plus grande quantité de matériel végétal, par exemple pour tenir compte des pertes potentielles (voir GN 7 a))." |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Annexe I, GN 28, Section 3.2.2. | libeller comme suit : “3.2.2 Lorsque différentes séries d'exemples sont prévues pour différents types de variétés visées par les mêmes principes directeurs d'examen, elles sont indiquées dans la colonne habituelle du tableau des caractères. Les séries de variétés indiquées à titre d'exemples (p. ex. hiver et printemps) sont séparées par un point-virgule, et/ou indiquées par un code pour chaque série et une explication pour l'option choisie devrait être incorporée dans la légende du chapitre 6 des principes directeurs d'examen.” |
| Annexe I, GN 28, Section 4. | 4.1 Remplacer le renvoi à la section 2 par un renvoi à la section 4.2 4.2.3 Remplacer le renvoi à la figure 1 par un renvoi à la section 4.2.3 4.2.5 Supprimer le renvoi à la figure 1 |
| Annexe I, GN 35, Introduction | La première phrase sera libellée comme suit : “La prise des photographies est influencée par des facteurs tels que les conditions de luminosité et l'arrière-plan, la qualité et la position de l'appareil photographique et l'arrière-plan.” |

25. Le TC a pris note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que les projets pertinents de documents TGP ne soient présentés pour adoption par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire.

- i) Révision du document TGP/7 : Texte standard supplémentaire pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales

26. Le TC a examiné le document TC/50/16 et est convenu du texte ASW proposé pour les espèces à feuilles persistantes à croissance indéterminée en vue de son incorporation dans le document TGP/7, qui serait libellé comme suit :

“Nouveau (après b)) : Espèces à feuilles persistantes à croissance indéterminée :

“Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début du développement d'une fleur ou inflorescence, se poursuit tout au long de la floraison active et du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits.”

- ii) Révision du document TGP/7 : Indication du stade de croissance dans les principes directeurs d'examen

27. Le TC a examiné le document TC/50/18.

28. Le TC est convenu que le document TGP/7 (ASW 4, GN 24 et GN 9) devrait être modifié pour être libellé comme suit :

“ASW 4 (chapitre 3.3 du modèle) – Conditions relatives à la conduite de l'examen

“Informations concernant la conduite de l'examen de certains caractères

“a) Stade de développement pour l'observation

‘Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué par une référence dans la deuxième colonne du tableau des caractères. Les stades de développement correspondant à chaque référence sont décrits au chapitre 8 [...].’”

“GN 9 (chapitre 3.3 du modèle) – Échelle des stades de croissance

“Dans les cas où il y a lieu d'indiquer une échelle des stades de croissance pour l'observation des caractères, on s'inspirera utilement de la publication suivante :

‘Stades phénologiques des mono-et dicotylédones cultivées – monographie BBCH’
(Centre fédéral de recherches biologiques pour l'agriculture et les forêts)
ISBN : 3-8263-3152-4

http://www.jki.bund.de/fileadmin/dam_uploads/_veroeff/bbch/BBCH-Skala_englisch.pdf

“Dans d'autres cas, une échelle simplifiée des stades de croissance pourrait s'avérer plus appropriée, comme l'exemple dans les principes directeurs d'examen de la pomme de terre (document TG/23/6) :

“8.3 Stade optimal de développement pour l'évaluation des caractères

- 1 = stade bouton
2 = stade floraison

3 = stade maturité des tubercules
4 = après la récolte”

“GN 24 (chapitre 7 du modèle : colonne 2, en-tête, rang 1) – Stade de croissance

“Dans certains principes directeurs d'examen, le stade de croissance durant lequel le caractère doit être examiné est indiqué ici. Dans ce cas, les stades de croissance correspondant à chaque référence sont décrits dans une section du chapitre 8, conformément à la section ASW 4 a).”

iii) Révision du document TGP/7 : Inclusion d'illustrations en couleurs dans les principes directeurs d'examen

29. Le TC a examiné le document TC/50/19.

30. Le TC est convenu de faire figurer dans le document TGP/7 les conseils ci-après relatifs aux risques que pose l'inclusion d'illustrations en couleurs dans les principes directeurs d'examen :

“L'utilisation d'illustrations en couleurs, telles quelles, dans les principes directeurs d'examen n'est généralement pas appropriée parce que la couleur sur les photographies peut être modifiée par les caractéristiques techniques de l'appareil photographique, les équipements utilisés pour présenter la photographie (y compris : imprimante, ordinateur et écran) et les conditions d'éclairage dans lesquelles la photographie est/a été prise. En outre, l'expression de la couleur peut varier en fonction de l'environnement dans lequel la variété est cultivée. Ainsi, une photographie de pigmentation anthocyanique 'de faible intensité' (ou d'une couleur 'd'intensité légère') observée dans un environnement peut ne pas représenter une pigmentation anthocyanique de 'faible intensité' (ou une couleur 'd'intensité légère') observée dans un autre environnement.”

iv) Révision du document TGP/7 : Présence de l'expert principal aux sessions des groupes de travail techniques

31. Le TC a examiné le document TC/50/20.

32. Le TC est convenu d'inclure les conseils ci-après concernant la présence des experts principaux aux sessions des groupes de travail techniques dans la Section 2.2.5.3 du document TGP/7 :

“Pour qu'ils soient examinés par un groupe de travail technique, l'expert principal du projet de principes directeurs d'examen devrait être présent à la session. Sous réserve de l'approbation du président du groupe de travail technique, et à condition que des dispositions aient été prises suffisamment tôt avant la session, un autre expert compétent pourra servir d'expert principal à la session, ou l'expert principal pourra participer à la session par voie électronique, si cette solution permet d'examiner les principes directeurs d'examen d'une manière efficace”.

TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

33. Le TC a pris note que les révisions du document TGP/8 approuvées antérieurement par le TC, telles qu'elles figurent dans l'annexe II du document TC/50/5, serviraient de base pour l'adoption du document TGP/8/2 par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire, sous réserve des modifications suivantes :

| | |
|--|--|
| Annexe II, partie I, section 2.3.3.6.2 | supprimer le titre “Point zéro absolu” |
| Annexe II, partie I, section 2.3.3.7.3 | corriger le format pour le cas I et le cas II et les formules |
| Annexe II, partie I, sections 3.5.1 et 4.2.2 | réinsérer des échelles dans les graphiques et enlever les couleurs |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Annexe II, partie I, section 5 | <ul style="list-style-type: none">• le titre sera libellé comme suit : “Mise en culture cyclique de variétés de la collection de variétés pour réduire la taille des essais”• le paragraphe 1.1 sera libellé comme suit : “La mise en culture cyclique de variétés de la collection de variétés (variétés reconnues) pour réduire la taille des essais se prête à des essais lorsque :”• paragraphe 1.1, introduire un dernier boulon : “trois cycles de végétation indépendants sont normalement cultivés. Les conseils ci-dessous traitent de ce cas. Toutefois, cela peut également s’appliquer aux espèces pour lesquelles deux cycles de végétation indépendants sont normalement cultivés”.• la dernière phrase du deuxième paragraphe de 1.2 sera libellée comme suit : “Si, après un examen DHS, une variété est ajoutée à la collection de variétés, elle est attribuée à une série et est omise cycliquement des essais tous les trois ans”.• Paragraphe 1.3, les phrases 5 et 6 seront libellées comme suit : “En raison d’un décalage possible entre l’examen DHS final et la décision de l’application, les variétés candidates sont maintenues à l’essai pendant une quatrième année après la période d’examen de trois ans. Si une décision positive est prise, elles deviendront des variétés reconnues à l’essai et entreront dans le système de mise en culture cyclique”.• note dans le paragraphe 1.4, la première phrase sera libellée comme suit : Note : si le logiciel DUSTNT est utilisé, il est possible de donner l’impression qu’une variété fait défaut tout simplement en l’enlevant du “fichier E”.• paragraphe 4.2.1, supprimer le tiret supplémentaire dans “t—test” (version anglaise) |
|-----------------------------------|--|

34. Le TC a pris note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seraient vérifiées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que les projets pertinents des documents TGP ne soient présentés pour adoption par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire (voir le paragraphe 38 du document TC/50/36 “Compte rendu des conclusions”).

Révision du document TGP/8 : deuxième partie : section 10 : Évaluation de l’homogénéité sur la base de la méthode de variance relative

35. Le TC a examiné le document TC/50/23 et est convenu de la proposition de révision du document TGP/8, section 10 : “Évaluation de l’homogénéité sur la base de la méthode de variance relative”, comme indiqué dans l’annexe II du document TC/50/23.

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV – Correction (version espagnole)

36. Le TC a pris note de la correction apportée à la version espagnole du document TGP/14 : section 2 : sous-section 3 : Color, paragraphe 2.2.2, comme indiqué dans le paragraphe 22 du document TC/50/5.

Future révision de documents TGP approuvés antérieurement par le TC

TGP/9 : Examen de la distinction

37. Le TC a pris note des révisions déjà approuvées pour le document TGP/9, telles qu’elles figurent dans l’annexe III du document TC/50/5.

38. Le TC est convenu de demander à un expert de l’Allemagne d’élaborer des conseils sur l’utilisation de photographies pour l’analyse de la distinction aux fins de leur incorporation dans le document TGP/9. Les nouveaux conseils feraient référence aux conseils complets qui sont disponibles dans le document TGP/7.

Futures révisions en cours d'élaboration

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

Révision du document TGP/7 : Source de matériel de reproduction ou de multiplication

39. Le TC a examiné le document TC/50/17.

40. Le TC a encouragé les experts à faire part aux groupes de travail techniques, à leurs sessions en 2014, de leurs expériences concernant le matériel végétal soumis pour examen et à expliquer comment ils avaient résolu les éventuels problèmes, ce qui pourrait être transformé en conseils fondés sur des pratiques recommandées. Le titre du document devrait être modifié en conséquence.

TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

i) Révision du document TGP/8 : première partie : nouvelle section : Réduction optimale de la variation due à différents observateurs

41. Le TC a examiné le document TC/50/21.

42. Le TC a pris note que le TWF avait demandé à un expert de Nouvelle-Zélande de rendre compte, à sa session de 2014, des travaux réalisés précédemment sur la description variétale harmonisée du pommier pour un ensemble convenu de variétés, ainsi qu'indiqué au paragraphe 17 du document TC/50/21.

43. Le TC a invité l'expert de l'Australie à rédiger, avec l'aide d'experts de l'Union européenne, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, des conseils supplémentaires en vue de leur incorporation dans une future version révisée du document TGP/8, concernant l'optimisation de la variation due à différents observateurs, y compris des conseils sur les caractères PQ et QN/MG, afin que ces conseils soient examinés par les groupes de travail techniques lors de leurs sessions en 2014.

ii) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Méthode de calcul COYU

44. Le TC a examiné le document TC/50/22 et a suivi un exposé de M. Adrian Roberts (Royaume-Uni) portant sur des "Propositions d'amélioration de la méthode COYU". Il a pris note qu'une copie de cet exposé serait mise à disposition dans un additif au document TC/50/22.

45. Le TC a pris acte de l'évolution des travaux concernant les propositions visant à remédier aux erreurs systématiques dues à la méthode actuelle de calcul de la COYU, comme indiqué aux paragraphes 8 à 21 du document TC/50/22.

46. Le TC est convenu que l'élaboration d'un module de démonstration DUST devait continuer en vue de sa présentation au TWC à sa session en 2014. Le TC est convenu qu'un exercice pratique devait être effectué à l'aide de données réelles afin de comparer les décisions prises au moyen de la méthode actuelle et celles prises au moyen de la méthode améliorée proposée.

47. Le TC a demandé au Bureau de l'Union d'émettre une nouvelle circulaire sollicitant des informations additionnelles sur l'ampleur et les modalités d'emploi de la méthode COYU actuelle, en prévision de la trente-deuxième session du TWC.

iii) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : nouvelle section 11 : Examen DHS sur des échantillons globaux

48. Le TC a examiné le document TC/50/24.

49. Le TC a invité des experts de la France et des Pays-Bas à donner des exemples tirés de leur expérience en matière d'élaboration de caractères sur la base d'échantillons globaux pour les plantes à reproduction sexuée et les espèces à multiplication végétative, en vue de formuler des conseils sur l'élaboration de caractères examinés sur la base d'échantillons globaux.

- iv) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : nouvelle section : Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

50. Le TC a examiné le document TC/50/25.

51. Le TC a pris note que le TWF avait invité un expert de la Nouvelle-Zélande à présenter, à sa quarante-cinquième session, un exposé sur le projet relatif aux "variétés de référence pour le pommier" lancé en Nouvelle-Zélande en 2011, et sur la façon dont les travaux menés dans le cadre de ce projet contribueraient à améliorer les variétés indiquées à titre d'exemple et les descriptions variétales.

52. Le TC est convenu d'inviter un expert de l'Allemagne à élaborer un texte explicatif sur les différentes formes que pourraient prendre les descriptions variétales et sur la pertinence des niveaux d'échelle à cet égard.

53. Le TC est convenu que les experts de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la République de Corée et du Royaume-Uni devraient communiquer les résultats de l'exercice pratique au Bureau de l'Union et a pris note des plans pour un résumé des aspects communs et des divergences entre les méthodes qui devrait être présenté aux groupes de travail techniques en 2014 et au TC à sa cinquante et unième session.

54. Le TC a pris note que, sur la base de ces résultats, il serait invité à examiner la possibilité de mettre au point des principes directeurs sur le traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales qui présenteraient un intérêt pour différents modes de reproduction ou de multiplication.

- v) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : nouvelle section : Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires

55. Le TC a examiné le document TC/50/26 et est convenu de demander que des experts de la France poursuivent l'élaboration des indications proposées sur la base des observations que contenait ce document.

56. Le TC est convenu que les circonstances dans lesquelles les essais aveugles aléatoires étaient appropriés devaient être précisées.

57. Le TC est convenu que la structure du document devait être révisée pour le rendre plus clair et qu'il faudrait envisager d'inclure des orientations sur l'utilisation d'essais aveugles aléatoires sans analyse des données, ce qui nécessiterait la suppression d'"Analyse des données" dans le titre du document. Le TC est convenu par ailleurs que le Bureau de l'Union devrait solliciter des informations sur l'utilisation des essais aveugles aléatoires qui seraient soumises aux groupes de travail techniques et au TC.

- vi) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : nouvelle section : Examen des caractères au moyen de l'analyse d'images

58. Le TC a examiné le document TC/50/27.

59. Le TC est convenu du remaniement du texte proposé par un expert de l'Union européenne dans un style standard impersonnel et d'y ajouter l'introduction suivante comme indiqué dans le paragraphe 9 du document TC/50/27 :

"1. Introduction

"Les caractères qui peuvent être examinés au moyen de l'analyse d'images devraient également pouvoir être examinés au moyen d'une observation visuelle ou d'une mesure manuelle, selon qu'il convient. Les explications relatives à l'observation de ces caractères, notamment, selon qu'il convient, les explications dans les principes directeurs d'examen, devraient garantir que le caractère est expliqué en des termes qui permettent à tous les experts DHS de comprendre et d'examiner le caractère".

"2. Combinaison de caractères

"2.1 Il est indiqué dans l'Introduction générale (section 4 du chapitre 4 du document TG/1/3) ce qui suit :

'4.6.3 Combinaison de caractères

'4.6.3.1 Cette expression désigne la simple combinaison d'un petit nombre de caractères. Pour autant que la combinaison soit biologiquement significative, des caractères qui sont observés

séparément peuvent ultérieurement être combinés (par exemple le rapport longueur/largeur) pour donner un caractère combiné. Les caractères combinés doivent être examinés du point de vue de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité au même titre que d'autres caractères. Dans certains cas, ces caractères combinés sont examinés à l'aide de techniques telles que l'analyse d'images. Les méthodes d'examen DHS adaptées en pareil cas sont précisées dans le document TGP/12 'Caractères spéciaux'.

"2.2 Par conséquent, il est précisé dans l'Introduction générale que l'analyse d'images est une méthode possible pour l'examen de caractères qui répondent aux conditions applicables aux caractères utilisés pour l'examen DHS (voir le chapitre 4.2 du document TG/1/3), qui comprend la nécessité d'examiner ces caractères du point de vue de l'homogénéité et de la stabilité. En ce qui concerne la combinaison de caractères, l'Introduction générale précise également que ces caractères doivent être biologiquement significatifs".

vii) Révision du document TGP/8 : deuxième partie : nouvelle section : Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

60. Le TC a examiné le document TC/50/28.

61. Le TC a approuvé l'élaboration d'une nouvelle méthode pour les données à distribution multinomiale.

62. Le TC a invité le TWC à comparer la nouvelle méthode pour les données à distribution normale et le test du khi carré, comme indiqué dans le paragraphe 10 du document TC/50/28.

63. Le TC a demandé au TWC de trouver un expert doté des compétences nécessaires pour servir de rédacteur du document.

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV

Révision du document TGP/14 : Section 2 : Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur : Définition de "point"

64. Le TC a examiné le document TC/50/29 et convient de ne pas élaborer de définition du terme "dot" à inclure dans le document TGP/14, section 2 : "Termes botaniques", sous-section 3 : "Couleur".

Nouvelles propositions de futures révisions de documents TGP

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

i) Couverture des principes directeurs d'examen

65. Le TC est convenu de demander au Bureau de l'Union d'élaborer des conseils pour les principes directeurs d'examen qui sont élaborés sur la base de variétés ayant un type de reproduction ou de multiplication lorsque des variétés peuvent être créées dans l'avenir avec d'autres types de reproduction ou de multiplication.

ii) Révision du document TGP/7 : Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen

66. Le TC est convenu que le document TGP/7, section 4.3 : "Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen" et son annexe 4 "Liste de caractères approuvés" devraient être révisés, sous réserve de l'introduction en 2014 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.

TGP/9 : Examen de la distinction

i) Méthode d'observation

67. Le TC est convenu que des exemples et des illustrations pour expliquer une mesure unique (MG) sur des parties d'une plante devraient être compilés par le Bureau de l'Union et présentés aux groupes de travail techniques pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/9, sous-sections 4.3.2 et 4.3.4.

ii) Présentation schématique des documents TGP concernant la distinction

68. Le TC a envisagé la révision du schéma que contient le document TGP/9, tel qu'il figure dans le paragraphe 34 du document TC/50/5 et est convenu qu'elle devait être examinée dans le cadre d'autres

modifications éventuelles à introduire dans les documents TGP/4 "Constitution et maintien des collections de variétés" et TGP/9 "Examen de la distinction" résultant de l'adoption du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes ainsi que la fourniture d'informations pour faciliter la coopération".

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV

Section 2.4 : Caractères liés à la forme de l'apex ou de l'extrémité

69. Le TC a demandé au Bureau de l'Union d'expliquer que, dans certains cas, un caractère lié à l'apex peut comprendre un niveau d'expression fondé sur une extrémité différenciée, pour examen par les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2014.

Programme d'élaboration des documents TGP

70. Le TC est convenu de reporter à 2015 la révision du document TGP/9.

71. Le TC a accepté le programme d'élaboration des documents TGP tel qu'il figure à l'annexe du présent document, sous réserve de ses conclusions ci-dessus sur les questions concernant les documents TGP.

Techniques moléculaires

(voir les paragraphes 76 à 85 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

72. Le TC a examiné le document TC/50/13.

Utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)

73. Le TC a encouragé des experts de la Chine, de la République de Corée et d'autres membres de l'Union à présenter, lors de la quatorzième session du BMT, des exposés sur l'utilisation de techniques moléculaires en complément de la sélection de variétés voisines, en vue de leur inclusion dans l'essai en culture, comme indiqué au paragraphe 6 du document TC/50/13.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

74. Le TC a pris note que la quatorzième session du BMT se tiendrait à Séoul (République de Corée), du 10 au 13 novembre 2014.

75. Le TC a donné son aval à la modification proposée du programme de la quatorzième session du BMT, telle qu'elle figure au paragraphe 20 du présent document.

76. Le TC a approuvé la proposition de jumeler la quatorzième session du BMT avec l'atelier conjoint de l'ISTA et de l'OCDE, qui se tiendrait le 12 novembre 2014, comme indiqué au paragraphe 21 du document TC/50/13.

77. Le TC est convenu que l'état d'avancement des travaux du BMT et les résultats de l'atelier conjoint avec l'ISTA et l'OCDE devraient être communiqués au TC à sa cinquante et unième session.

Diffusion d'informations à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général, sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires

78. Le TC a examiné l'explication proposée de la situation à l'UPOV en ce qui concerne l'utilisation de techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 26 du document TC/50/13.

79. Le TC a rappelé que, à sa quarante-neuvième session, tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013, il était convenu qu'il était nécessaire de diffuser à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général, des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires. Ces informations devraient expliquer les avantages et les inconvénients potentiels de ces techniques ainsi que le lien entre génotype et phénotype, qui sont l'assise de la situation à l'UPOV (voir le document TC/49/41 "Compte rendu des conclusions").

80. Le TC est convenu que l'explication donnée dans le paragraphe 26 du document TC/50/13 fournissait aux obtenteurs et personnes ayant une bonne connaissance des essais DHS des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires, sous réserve des modifications suivantes :

Question : L'UPOV autorise-t-elle l'utilisation de techniques moléculaires (profils d'ADN) dans le cadre de l'examen DHS?

“Réponse : Il importe de noter que, dans certains cas, des variétés peuvent présenter un profil d'ADN différent mais être identiques du point de vue ~~morphologique~~ phénotypique; dans d'autres cas, en revanche, des variétés ayant une grande distance phénotypique peuvent présenter le même profil d'ADN pour un ensemble particulier de marqueurs moléculaires (cas de certaines mutations, par exemple).

“S'agissant de l'utilisation de marqueurs moléculaires qui n'ont pas de rapport aux distances phénotypiques, le problème est qu'il peut s'avérer possible d'utiliser un nombre illimité de marqueurs pour trouver des différences entre les variétés. ~~En particulier, des différences établies~~ au niveau génétique qui peuvent ne pas apparaître dans les caractères ~~morphologiques~~ phénotypiques.

“Sur cette base, l'UPOV est convenue des utilisations suivantes de marqueurs moléculaires dans le cadre de l'examen DHS :

“a) Les marqueurs moléculaires peuvent être utilisés pour examiner les caractères DHS qui répondent aux critères des caractères tels qu'ils sont indiqués dans l'Introduction générale à condition qu'il existe une corrélation fiable entre le marqueur et le caractère.

“b) Une combinaison de distances phénotypiques et moléculaires peut être utilisée pour améliorer la sélection des variétés qu'il y a lieu de comparer dans le cadre de l'essai en culture si les distances moléculaires sont suffisamment liées aux différences phénotypiques, et si la méthode ne crée pas un risque accru de ne pas sélectionner une variété figurant dans la collection de variétés qu'il faut comparer aux variétés candidates dans le cadre de l'essai DHS en culture.

“La situation à l'UPOV est exposée dans les documents TGP/15 ‘Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)’ et UPOV/INF/18 ‘Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)’”.

81. En ce qui concerne un plus large public, le TC est convenu que la question n'était pas posée de manière appropriée et qu'il ne serait donc pas pertinent de chercher à y donner une réponse. Le TC est convenu que cette question devrait être reformulée une fois précisées les questions revêtant un intérêt pour un plus large public.

Dénominations variétales

(voir les paragraphes 86 à 93 du document TC/50/36 “Compte rendu des conclusions”)

82. Le TC a examiné le document TC/50/14.

Révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”

83. Le TC a pris note des travaux en cours du CAJ-AG sur l'élaboration d'orientations relatives aux dénominations variétales, telles qu'elles figurent dans les paragraphes 3 à 6 du document TC/50/14.

84. Le TC a pris note que, à sa soixante-neuvième session, qui se tiendra à Genève le 10 avril 2014, le CAJ serait invité à se demander s'il convenait de modifier le paragraphe 2.3.3.a)i) du document UPOV/INF/12”, comme indiqué dans le paragraphe 7 du document TC/50/14.

85. Le TC est convenu que l'exemple “Bough” et “Bow” figurant au paragraphe 2.3.3.a)i) du document UPOV/INF/12, devait être remplacé par un exemple approprié et a noté en outre que les travaux sur la possibilité d'élaboration d'un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV pourraient être pris en

compte dans une révision du document UPOV/INF/12. Il est également convenu qu'il faudrait continuer d'inclure dans le document UPOV/INF/12 des orientations sur la manière d'éviter toute confusion pour des raisons phonétiques.

Possibilité d'élaboration d'un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV aux fins des dénominations variétales

86. Le TC a pris note du rapport sur la possibilité d'élaborer un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV aux fins des dénominations variétales, qui figure dans la section II du document TC/50/14.

87. Le TC a accueilli avec satisfaction la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV et a invité les experts à contribuer à ses travaux.

88. Le TC est convenu qu'il y avait des difficultés de caractère linguistique et alphabétique dont devrait tenir compte le groupe de travail lorsqu'il définit les objectifs de ses travaux.

Faits nouveaux concernant les domaines de coopération possibles avec la commission de l'UISB et la commission de l'ISHS

89. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant les domaines de coopération possibles entre la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l'Union internationale des sciences biologiques (Commission de l'UISB), la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de la Société internationale de la science horticole (Commission de l'ISHS) et l'UPOV, comme indiqué dans la section III du document TC/50/14.

Information et bases de données

(voir les paragraphes 94 et 101 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

Bases de données d'information de l'UPOV

90. Le TC a examiné le document TC/50/6.

Informations sur le type de plante

91. Le TC est convenu de fournir des informations par type de plante pour chaque code UPOV dans la base de données GENIE, comme indiqué dans le paragraphe 8 du document TC/50/6. Il a été précisé qu'un seul code UPOV pouvait être attribué à plus d'un type de plante.

92. Le TC a pris note que l'approche proposée permettrait d'analyser les données que contenait la base de données PLUTO pour ce qui était des demandes déposées, des titres délivrés et des titres ayant expiré, tout en notant que, à cet égard, les types de plante multiples pour quelques codes UPOV donneraient lieu à des limitations.

Système de codes UPOV

93. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant les codes UPOV, comme indiqué dans le paragraphe 13 du document TC/50/6.

94. Le TC a pris note de l'intention du Bureau de l'Union d'établir des tableaux des adjonctions et des modifications de codes UPOV pour vérification par les services compétents pour chaque session des groupes de travail techniques en 2014, comme indiqué dans le paragraphe 14 du document TC/50/6.

Base de données PLUTO

95. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales, comme indiqué dans les paragraphes 16 à 38 du document TC/50/6.

Enquête auprès des membres de l'Union sur leur utilisation des bases de données et les systèmes de dépôt électronique des demandes

96. Le TC a pris note des résultats de l'enquête auprès des membres de l'Union quant à leur utilisation de la base de données aux fins de la protection des obtentions végétales, ainsi que leur utilisation des systèmes de dépôt électronique des demandes, tels qu'ils figurent dans l'annexe IV du document TC/50/6.

97. Le TC a pris note que le CAJ serait invité à les examiner à sa soixante-neuvième session, qui se tiendrait à Genève le 10 avril 2014.

Bases de données sur les descriptions variétales

(voir les paragraphes 102 à 108 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

98. Le TC a examiné le document TC/50/7.

99. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant les bases de données sur les descriptions variétales, tels qu'ils figurent dans les paragraphes 10 à 21 du document TC/50/7.

100. Le TC a pris note que le TWV avait demandé à un expert de la France de faire, à sa quarante-huitième session, un exposé sur le logiciel GEMMA utilisé par le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) dans le cadre d'un projet de recherche-développement de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne. À cet égard, il a pris note du rapport de la France signalant que cet exposé ne pourrait pas avoir lieu en 2014.

101. Le TC a pris note que le TWC avait invité un expert de la Chine à faire, à sa trente-deuxième session, un exposé sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits. Il est convenu qu'il serait utile de faire un exposé au TWA.

102. Le TC a pris note que le TWC avait suggéré que l'information présentée à sa trente et unième session par des experts de la Chine sur les recherches consacrées à la construction d'une base de données sur les empreintes d'ADN du maïs devrait être mise à la disposition du BMT.

103. Le TC a pris note que le TWF avait invité un expert de l'Union européenne à présenter, à sa quarante-cinquième session, l'élaboration d'une base de données pour le pêcher et que son exposé aurait maintenant lieu en 2015.

104. Le TC a pris note que le TWO avait demandé à un expert de l'Australie de diriger une étude initiale sur la viabilité de l'élaboration d'une base de données, semblable à la base de données en cours d'élaboration pour le pois, étude qui serait présentée à sa quarante-septième session.

Logiciels échangeables

(voir les paragraphes 109 à 120 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

105. Le TC a examiné le document TC/50/8.

Proposition d'élaboration d'un nouveau document d'information

106. Le TC est convenu de présenter le document UPOV/INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union" pour adoption par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire qui se tiendrait à Genève le 16 octobre 2014, comme indiqué dans les paragraphes 6 à 8 du document TC/50/8.

107. Le TC a pris note que les observations du TC à sa cinquantième session sur le nouveau document d'information proposé UPOV/INF/22 seraient communiquées au CAJ, à sa soixante-neuvième session, qui se tiendrait le 10 avril 2014.

108. Sous réserve de l'adoption du document UPOV/INF/22 par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire qui se tiendrait à Genève le 16 octobre 2014, le TC est convenu de diffuser une circulaire aux personnes désignées par les membres de l'Union faisant partie du TC, les invitant à fournir des renseignements sur les logiciels et les équipements non adaptés utilisés par les membres de l'Union, selon que de besoin, comme indiqué dans le paragraphe 9 du document TC/50/8.

Révision du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"

Logiciels proposés pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"

109. Le TC est convenu d'inclure le logiciel SIVAVE dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans le paragraphe 15 du document TC/50/8.

110. Le TC a pris note qu'une révision du document UPOV/INF/16/3 concernant l'inclusion du logiciel SIVAVE serait présentée au CAJ, à sa soixante-neuvième session qui se tiendrait le 10 avril 2014, et que, sous réserve de l'accord du CAJ, elle serait présentée pour adoption par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire qui se tiendrait le 16 octobre 2014, comme indiqué dans les paragraphes 16 et 17 du document TC/50/8.

111. Le TC a pris note que le Mexique avait été invité à donner des renseignements supplémentaires sur le logiciel SISNAVA à la trente-deuxième session du TWC.

Informations sur l'utilisation par les membres

112. Le TC a approuvé la révision du document UPOV/INF/16 concernant l'inclusion d'informations sur l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union, comme indiqué dans l'annexe III du document TC/50/8.

113. Le TC a noté que les observations du TC, à sa cinquantième session, sur l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union seraient communiquées au CAJ à sa soixante-neuvième session, qui se tiendrait à Genève le 10 avril 2014.

Traduction des logiciels dans le document UPOV/INF/16/3

114. Le TC a pris note qu'un expert de la France ferait un exposé sur le logiciel AIM à la trente-deuxième session du TWC, sur la base de la traduction en anglais de ce logiciel, comme indiqué dans le paragraphe 25 du document TC/50/8.

115. Le TC a pris note que la traduction des interfaces d'utilisateur du logiciel "Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation" serait techniquement très difficile.

116. Le TC est convenu que des captures d'écran en anglais du logiciel "Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation" seraient présentées au TWC à sa trente-deuxième session afin d'expliquer le fonctionnement du logiciel, comme indiqué dans le paragraphe 28 du document TC/50/8.

Systemes de dépôt électronique des demandes

(voir les paragraphes 121 et 122 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

117. Le TC a examiné le document TC/50/9.

118. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique, tels qu'ils sont consignés dans le document TC/50/9.

Évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons

(voir les paragraphes 123 à 127 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

119. Le TC a examiné le document TC/50/12.

120. Le TC a pris note que le TWC avait proposé de fournir des informations plus détaillées et une analyse plus approfondie concernant les conséquences qu'aurait l'application des différentes méthodes présentées dans les situations A, B, C et D à sa session en 2014, comme indiqué dans le paragraphe 33 du document TC/50/12. Le TC est convenu que le document devrait être modifié pour expliquer que, dans les situations A et B, une variété pourrait être rejetée après un seul cycle de culture dans certaines circonstances.

121. Le TC a pris note que le TWC avait proposé que la base statistique du nombre acceptable de plantes hors-type dans la situation D soit examinée à sa session en 2014, comme indiqué dans les paragraphes 34 et 35 du document TC/50/12.

122. Le TC a accepté d'élaborer dans le document TGP/10 des orientations pour les situations A, B, C et D, comme indiqué dans les annexes I à IV du document TC/50/12, après examen des observations formulées par le TWC.

123. Le TC est convenu que le paragraphe 6 du document TGP/10 devrait être pris en considération lors de l'examen de l'élaboration éventuelle d'orientations sur la méthode présentée dans la situation C, comme indiqué à l'annexe III du document TC/50/12.

Ateliers préparatoires

(voir les paragraphes 128 à 131 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

124. Le TC a examiné le document TC/50/11.

125. Le TC a pris note du compte rendu des ateliers préparatoires tenus en 2013.

126. Le TC a noté que les résultats d'une enquête et des propositions relatives aux moyens possibles d'améliorer l'efficacité des ateliers préparatoires étaient examinés dans le document TC/50/35.

127. Le TC a examiné le programme proposé pour les ateliers préparatoires prévus en 2014, comme indiqué dans les paragraphes 10 à 12 du document TC/50/11.

Débat sur l'amélioration de l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires

(voir les paragraphes 132 à 140 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

128. Le TC a examiné le document TC/50/35 et a suivi un exposé du Bureau de l'Union sur l'amélioration de l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires.

Informations générales

129. Le TC a pris note des mesures prises aux groupes de travail techniques à leurs sessions en 2013 afin d'améliorer leur efficacité, telles qu'elles sont décrites dans le paragraphe 10 du document TC/50/35.

Résultats des enquêtes menées en 2013

130. Le TC a pris note de la participation aux enquêtes menées en 2013, telle qu'elle est présentée dans les paragraphes 12 et 13 du document TC/50/35.

131. Le TC a pris note des résultats des enquêtes menées en 2013, tels qu'ils sont présentés à l'annexe I du document TC/50/35.

Propositions pour améliorer l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires

132. Le TC a pris note des objectifs décrits dans le paragraphe 18 du document TC/50/35, qui ont servi de base aux propositions faites pour améliorer l'efficacité des groupes de travail techniques.

133. Le TC a pris note des informations fournies dans l'annexe II du document TC/50/35, qui contient des informations sur la participation des membres de l'Union aux sessions du TC et des groupes de travail techniques ces cinq dernières années.

Comité technique

134. Le TC a approuvé les propositions concernant les moyens possibles d'améliorer l'efficacité du Comité technique, telles qu'elles figurent dans le paragraphe 21 du document TC/50/35, et est convenu que d'autres propositions devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi à sa cinquante et unième session.

Groupes de travail techniques et ateliers préparatoires

135. Le TC a examiné les propositions concernant les moyens possibles d'améliorer l'efficacité des groupes de travail techniques, telles qu'elles figurent dans les paragraphes 23 à 27 du document TC/50/35, et est convenu :

a) de réviser les invitations aux groupes de travail techniques, comme proposé à l'annexe III du document TC/50/35; et

b) de mener une enquête auprès des participants aux sessions des groupes de travail techniques en 2014, sur la base de l'annexe IV du document TC/50/35, et d'inclure la question de savoir si les participants aux groupes de travail techniques et aux ateliers préparatoires avaient pris part aux cours d'enseignement à distance de l'UPOV.

136. Dans le cas des propositions pouvant faire intervenir des modifications en matière de coût ou de calendrier, le TC est convenu que les groupes de travail techniques devraient être invités à examiner les propositions figurant dans les paragraphes 23 et 24 du document TC/50/35, sur la base de renseignements supplémentaires à fournir par le Bureau de l'Union. Le TC examinerait ces propositions, sur la base des observations des groupes de travail techniques, à sa cinquante et unième session.

Débat sur les possibilités de formation à l'examen DHS

(voir les paragraphes 141 et 142 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

137. Le TC a suivi les exposés suivants sur les possibilités de formation à l'examen DHS :

| | |
|---|------------------------------------|
| Australia : Training in DUS Examination | Australie (M. Nik Hulse) |
| Opportunities for Training in the Examination of DUS in Japan | Japon (M. Kenji Numaguchi) |
| Opportunities for Training in DUS Testing in the Netherlands | Pays-Bas (M. Kees van Ettehoven) |
| Formación en el examen DHE co-organizada por España | Espagne (M. Luis Salaires) |
| Training resources in UPOV | Bureau de l'UPOV (M. Peter Button) |

138. Le TC a pris note qu'une copie des exposés serait mise à disposition sur le site Web de l'UPOV.

Débat sur la coopération avec les obtenteurs en matière d'examen DHS

(voir les paragraphes 143 et 144 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

139. Le TC a suivi les exposés suivants sur la coopération avec les obtenteurs en matière d'examen DHS :

| | |
|--|---|
| Organization of DUS examination in Argentina | Argentine (M. Alberto Ballesteros) |
| Breeder Cooperation | Australie (M. Nik Hulse) |
| Canada's Plant Breeders' Rights (PBR) Framework : Breeder Cooperation | Canada (M. Anthony Parker) |
| Implementation of cooperation with breeders in the French Examination Office | France (Mme Virginie Bertoux) |
| Cooperation with Breeders in New Zealand DUS Testing | Nouvelle-Zélande (M. Chris Barnaby) |
| Breeder Cooperation in DUS Examination in South Africa | Afrique du Sud (Mme Carensa Petzer) |
| Coopération avec les obtenteurs en matière d'examen DHS | États-Unis d'Amérique (M. Paul Zankowski) |

140. Le TC a pris note qu'une copie des exposés serait mise à disposition sur le site Web de l'UPOV.

Principes directeurs d'examen

(voir les paragraphes 145 à 161 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

141. Le TC a examiné les documents TC/50/2, TC/50/30, TC/50/31, TC/50/32, TC/50/33 et TC/50/34.

142. Le TC a adopté six nouveaux principes directeurs d'examen pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et neuf principes directeurs d'examen révisés, qui sont énumérés dans le tableau ci-dessous, sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC, et est convenu qu'ils devaient être publiés sur le site Web de l'UPOV le plus tôt possible :

| ** | TWP | Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento | English | Français | Deutsch | Español | Botanical name |
|---|-----|---|------------------------------|------------------------------|--------------------|---------------------------|---|
| NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTLINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN | | | | | | | |
| NL | TWO | TG/HOSTA (proj.9) | Funkia, Hosta, Plantain Lily | Funkia, Hémérocalle du Japon | Funkie | Hosta | Hosta Tratt. |
| CN | TWO | TG/LILAC(proj.6) | Lilac | Lilas | Flieder | Lila | Syringa L. |
| CN | TWF | TG/LITCHI (proj.5) | Litchi, Lychee | Litchi | Litschi | Litchi | Litchi chinensis Sonn. |
| NL | TWO | TG/MANDE (proj.7) | Brazilian-jasmine | | Brasilijasmin | | Mandevilla Lindl., Dipladenia A. DC. |
| AU | TWA | TG/RHODES (proj.4) | Rhodesgrass | Herbe de Rhodes | Rhodesgras | Hierba de Rhodes | Chloris gayana Kunth |
| MX | TWF | TG/VANIL(proj.5) | Vanilla | Vanillier | Vanille-Pflanze | Vainilla, Xanath | Vanilla planifolia Jacks. |
| REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS | | | | | | | |
| DE | TWA | TG/33/7(proj.4) | Kentucky Bluegrass | Pâturin des prés | Wiesenrispe | Poa de los prados | Poa pratensis L. |
| ZA | TWA | TG/93/4(proj.5) | Groundnut | Arachide | Erdnuß | Cacahuete, Mani | Arachis L. |
| HU | TWV | TG/166/4(proj.6) | Opium/Seed Poppy | Œillette, Pavot | Mohn, Schlafmohn | Adormidera, Amapola, Opio | Papaver somniferum L. |
| DE | TWF | TG/187/2(proj.4) | Prunus Rootstocks | Porte-greffes de Prunus | Prunus-Unterlage n | Portainjertos de prunus | Prunus L. |
| NL | TWV | TG/198/2(proj.4) | Chives, Asatsuki | Ciboulette, Civette | Schnittlauch | Cebollino | Allium schoenoprasum L. |
| PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS | | | | | | | |
| FR | TWV | TG/7/10 and document TC/50/32 | Pea | Pois | Erbse | Guisante, Arveja | Pisum sativum L. |
| FR | TWF | TG/53/7 and documents TC/50/33, TG/53/7 Rev. (proj.1) | Peach | Pêcher | Pfirsich | Durazno, Melocotonero | Prunus persica (L.) Batsch, Persica vulgaris Mill., Prunus L. subg. Persica |
| NL/FR | TWV | TG/61/7 and document TC/50/30 | Cucumber, Gherkin | Concombre, Cornichon | Gurke | Pepino, Pepinillo | Cucumis sativus L. |
| NL/FR | TWV | TG/104/5 and document TC/50/31 | Melon | Melon | Melone | Melón | Cucumis melo L. |

143. L'UPOV a adopté 301 principes directeurs d'examen, tous disponibles gratuitement sur le site Web de l'UPOV (http://www.upov.int/test_guidelines/fr/).

144. En ce qui concerne les principes directeurs d'examen du pêcher (documents TC/50/33 et TG/53/7 Rev.(proj.1)), le TC les a adopté sous réserve de l'adoption par le TWF à sa quarante-cinquième session des questions suivantes, telles qu'elles figurent dans l'annexe II du présent compte rendu :

- caractères de groupement
- suppression de “Fruit : type de chair” dans TQ 5 (à transférer à TQ 7.3).
- changement de la méthode d’observation pour les caractères 56 et 59

145. Le TC a adopté les principes directeurs d’examen du vanillier sous réserve de l’approbation par correspondance par le TWF de l’ajout d’astérisques aux caractères 5, 7, 11, 14 et 21, comme indiqué dans l’annexe II du présent compte rendu.

146. Le TC a pris note que l’expert principal, M. Hennie Venter (Afrique du Sud), après consultation avec le président du TWF, avait demandé que le projet de principes directeurs d’examen du porte-greffe de pommier (*Malus Mill.*) soit réexaminé par le TWF à sa quarante-cinquième session afin d’approuver les propositions concernant les variétés indiquées à titre d’exemple, comme indiqué dans l’annexe II du présent compte rendu.

147. Le TC est convenu d’informer les groupes de travail techniques qu’il serait utile de pouvoir contacter par courriel les principaux experts durant les réunions du TC-EDC afin de résoudre les petits problèmes.

Corrections de principes directeurs d’examen

148. Le TC a pris note des corrections apportées aux principes directeurs d’examen adoptés du chou frisé (document TG/90/6), du porte-greffe de tomate (document TG/294/1) et de l’agapanthe (document TG/266/1 Rev.), sur la base du document TC/50/34.

Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2013

149. Le TC a pris note des projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2013, tels qu’ils figurent à l’annexe II du document TC/50/2.

Projets de principes directeurs d’examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2014

150. Le TC a approuvé le programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen existants, comme indiqué à l’annexe III du document TC/50/2, sous réserve de l’inclusion de la révision partielle des principes directeurs d’examen de l’épinard (document TG/55/7 Rev.2).

151. Le TC a pris note du statut des principes directeurs d’examen tels qu’ils figurent dans l’annexe IV du document TC/50/2.

Principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV

Versions remplacées des principes directeurs d’examen

152. Le TC a pris note de la liste des versions remplacées des principes directeurs d’examen telle qu’elle figure dans l’annexe V du document TC/50/2.

153. Le TC a pris note que les informations sur la date d’adoption des principes directeurs d’examen adoptés avaient été mises à disposition sur le site Web de l’UPOV.

154. Le TC a approuvé la page de couverture et l’emplacement sur le site Web de l’UPOV des versions remplacées des principes directeurs d’examen, comme indiqué dans les paragraphes 22 et 23 du document TC/50/2.

Orientations pour les rédacteurs des principes directeurs d’examen

155. Le TC a pris note que la prestation d’une formation à l’utilisation du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web était envisagée dans le document TC/50/3 “Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques”.

156. Le TC a pris note qu'un rapport sur l'élaboration d'un modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web était examiné dans le document TC/50/10 "Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil".

157. Le TC a pris note de l'importance d'une approche harmonisée dans les différents principes directeurs d'examen de telle sorte que l'évaluation de l'homogénéité prenne en compte la question spécifique des variétés à pollinisation croisée (norme d'homogénéité relative). Cette question est traitée dans le document TGP/7 qui n'était pas en vigueur lorsque bon nombre des principes directeurs d'examen existants ont été adoptés.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
(voir le paragraphe 162 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions")

158. Le TC a examiné le document TC/50/4 et a pris note que le nombre de genres et d'espèces pour lesquels les membres de l'Union faisaient part d'une expérience dans l'examen DHS était passé de 2589 en 2013 à 3305 en 2014 (+ 27,7%). Les informations sur les membres de l'Union ayant une expérience pratique en matière d'examen DHS sont librement accessibles au moyen de la base de données GENIE.

Présidents

159. Le TC est convenu de recommander comme suit au Conseil l'élection des prochains présidents des groupes de travail techniques (voir le paragraphe 163 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions") :

| <u>Groupes de travail techniques</u> | <u>Proposition</u> |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| TWA | M. Tanvir Hossain (Australie) |
| TWC | M. Adrian Roberts (Royaume-Uni) |
| TWF | M. Katsumi Yamaguchi (Japon) |
| TWO | M. Kenji Numaguchi (Japon) |
| TWV | Mme Swenja Tams (Allemagne) |
| BMT | M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) |

Programme de la cinquante et unième session

160. Le projet d'ordre du jour ci-après a été approuvé pour la cinquante et unième session du TC, qui se tiendra à Genève en 2015 (voir les paragraphes 164 et 165 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions") :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Débat sur les
 - a) techniques moléculaires
 - b) moyens possibles d'améliorer l'efficacité du TC, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires
4. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint)
5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
7. Documents TGP
8. Techniques moléculaires
9. Dénominations variétales
10. Information et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Systèmes de dépôt électronique des demandes
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Bases de données sur les descriptions variétales
11. Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d'un échantillon ou sous-échantillon
12. Ateliers préparatoires
13. Principes directeurs d'examen
14. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
15. Programme de la cinquante-deuxième session
16. Adoption du compte rendu des conclusions (si le temps imparti le permet)
17. Clôture de la session

161. Le TC est convenu qu'il serait bon d'envisager d'inviter d'autres organisations, comme par exemple la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ISTA, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA), l'OCDE et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à faire des exposés à une future session. À cet égard, il est convenu qu'il serait approprié de faire part de cette suggestion au Comité consultatif pour examen.

II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN EN 2013

162. À sa cinquantième session, le TC a entendu les rapports présentés verbalement par les présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT.

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

163. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa quarante-deuxième session à Kiev (Ukraine) du 17 au 21 juin 2013, sous la présidence de Mme Robyn Hierse (Afrique du Sud). Le compte rendu de la session fait l'objet du document TWA/42/31 "Report".

164. La session du TWA a réuni 86 participants représentant 32 membres de l'Union. L'atelier préparatoire a eu lieu durant l'après-midi du 16 juin et a réuni 36 participants représentant 16 membres de l'Union.

165. Mme Nataliya Khrapiychuk, cheffe de la section de production de semences du département de l'agriculture auprès du Ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine, a souhaité la bienvenue aux participants de la session. Ceux-ci ont suivi des exposés présentés par M. Petro Vasyliuk, directeur de l'Institut ukrainien chargé de l'examen des variétés végétales, sur la "Protection des droits applicables aux variétés végétales en Ukraine", et par Mme Svitlana Gryniv, cheffe du département chargé de définir les modalités de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des variétés végétales sur "Les modalités de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité".

166. Le TWA a pris note des informations sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentées par des membres ou des observateurs dans le document TWA/42/28. Le Bureau de

l'Union a ensuite présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV et a exposé les résultats de l'enquête menée en 2012 sur l'amélioration de l'efficacité des groupes de travail techniques comme l'avait demandé le TC à sa quarante-neuvième session, dont on trouvera une copie dans le document TWA/42/27 Add.

167. Le TWA a ensuite pris note des informations sur les faits nouveaux à l'UPOV concernant les techniques moléculaires, qui figurent dans le document TWA/42/2 "Molecular Techniques". Il a également été pris note que le TC avait proposé d'organiser une réunion coordonnée du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Association internationale des semences (ISTA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à laquelle participeraient également des obtenteurs. Si cela ne s'avérait pas possible, une réunion du BMT serait organisée dans l'intervalle. Le TWA est convenu avec le TC qu'il était nécessaire de fournir des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général.

168. Concernant les documents TGP, le TWA a pris note des questions approuvées par le TC en vue d'une future révision des documents TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" et TGP/9 "Examen de la distinction", et plusieurs documents TGP ont été examinés, à savoir TGP/7, TGP/8 et TGP/14 "Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV".

169. Dans le cadre de la révision du document TGP/7, le TWA a examiné le document TWA/42/9 "Revision of document TGP/7 : Additional Standard Wording for Growing Cycle for Tropical Species" et a pris note des informations fournies. Le TWA a demandé que le rédacteur de la proposition précise le lien entre une fleur et la récolte des fruits. Le TWA a également examiné les documents : TWA/42/10 "Revision of document TGP/7 : Source of Propagating Material", TWA/42/11 "Revision of document TGP/7 : Indication of Growth Stage in Test Guidelines", TWA/42/12 "Revision of document TGP/7 : Providing Illustrations of Color in Test Guidelines" et TWA/42/13 "Revision of document TGP/7 : Presence of Leading Expert at Technical Working Party Sessions", et plusieurs propositions et observations ont été faites et notées.

170. En ce qui concerne le document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", plusieurs documents ont été examinés et il a été pris note et débattu des informations figurant dans ces documents, et certaines propositions et recommandations ont été faites.

171. Le document TWA/42/21 "Revision of document TGP/14 : Section 2 : Botanical Terms, Subsection 3 : Color, Definition for "Dot" a été examiné et il a été convenu qu'il serait inapproprié de fournir une définition de "dot" dans le document TGP/14 et noté que les termes "dot" et "spot" étaient tous deux utiles comme synonymes ou termes distincts dans les différentes langues de l'UPOV.

172. Le TWA a pris note des informations figurant dans le document TWA/42/4 "Variety Denominations" et des faits nouveaux concernant la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l'Union internationale des sciences biologiques (Commission de l'UISB) et la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de la Société internationale de la science horticole (Commission de l'ISHS), qui présentent un intérêt pour l'UPOV. Le TWA a également pris note de la contribution prévue du Bureau de l'Union au projet de communication conjointe qui sera publiée dans le journal *Hanburyana* et de la participation de l'UPOV à la Commission de l'UISB.

173. L'évaluation de l'homogénéité a été examinée dans le document TWA/42/22 "Summary of Assessing Uniformity by Off-Types on the Basis of More than One Sample or Sub-Samples" et dans le document TWA/42/26 "Testing Uniformity of Apple Varieties Arising from Mutation".

174. Le TWA a suivi l'exposé d'un expert de l'Ukraine sur des expériences avec de nouveaux types et espèces dans le pays, y compris la nouvelle espèce *Sorghum oryzoidum*, qui est un hybride intergénérique entre *Sorghum bicolor* et *Oryza sativa*.

175. Le TWA a examiné le document TWA/42/25 Add. "Addendum to Pea Study Database" et a approuvé le projet de révision partielle des principes directeurs d'examen du pois proposé par le TWV. Compte tenu de ce qui précède, le TWA est convenu de soumettre cette révision partielle des principes directeurs d'examen du pois au TC en avril 2014. Le TWA s'est félicité des résultats de cette étude et il a noté qu'elle constituait une bonne méthode pour améliorer les principes directeurs d'examen.

176. En ce qui concerne les orientations pour les rédacteurs de principes directeurs, le TWA a examiné le document TWA/42/24 "Guidance for Drafters of Test Guidelines". Il a également pris note du plan d'élaboration, d'ici à la fin de 2013, d'un prototype d'essai de modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web à l'intention des experts intéressés. Le TWA a appuyé l'initiative et est convenu de poursuivre les travaux sur le modèle en question.

177. Les faits nouveaux concernant l'information et les bases de données ont été examinés dans les documents suivants : TWA/42/5 "UPOV Information Databases", TWA/42/6 "Variety Description Databases", TWA/42/7 "Exchangeable Software" et TWA/42/8 "Electronic Application Systems".

178. Le TWA a examiné 11 projets de principes directeurs d'examen et est convenu de soumettre au TC les projets de principes directeurs d'examen pour l'arachide, le pâturin des prés et l'herbe de Rhodes. Il a été convenu d'examiner les projets de principes directeurs d'examen suivants en 2014 : adlay, adzuki/haricot rouge, manioc, graine de ricin, chiendent, petit mil, ginseng, quinoa, phacélie à feuilles de tanaïsie, sorgho, urochloa, blé et yellow potato.

179. À l'invitation de l'Argentine, le TWA est convenu de tenir sa quarante-troisième session à Mar del Plata (Argentine) du 17 au 21 novembre 2014, un atelier préparatoire étant prévu le 16 novembre 2014.

180. Le TWA a proposé d'examiner les points suivants à sa quarante-troisième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs (rapports verbaux des participants)
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union)
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
7. Information et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union)
8. Évaluation de l'homogénéité
9. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
10. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
11. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
12. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
13. Date et lieu de la prochaine session
14. Programme futur
15. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
16. Clôture de la session

181. Le soir du 17 juin 2013, le TWA a visité le jardin botanique national Grishko, où il a suivi un exposé sur les collections de plantes agricoles et de nombreuses autres plantes cultivées, rosiers et arbres fruitiers notamment, présenté par M. Dzhamal B. Rakhmetov, docteur en sciences agronomiques et chef du département des cultures de remplacement du jardin botanique national Grishko, et par Mme Olena Rubtsova, docteur en sciences biologiques et éminent chercheur auprès du jardin botanique national Grishko.

182. L'après-midi du 20 juin 2013, le TWA a visité la station d'examen des variétés Mankivka dans le village de Dzenzelivka, région de Mankivka, province de Cherkasy Oblast, où il a été accueilli par M. Oled Levchenko, directeur de la station. Celle-ci a pour tâche principale de procéder à l'examen en plein champ

de variétés pour déterminer leur valeur pour la culture et pour l'utilisation, d'effectuer des examens DHS et de contrôle a posteriori et d'évaluer la résistance aux maladies de plusieurs plantes agricoles telles que le blé tendre, l'orge, le blé dur, l'avoine et le soja.

183. Le TWA est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire M. Tanvir Hossain (Australie) prochain président du TWA.

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

184. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa trente et unième session à Séoul (République de Corée), du 4 au 7 juin 2013, sous la présidence de M. Sami Markkanen (Finlande).

185. La session du TWC a réuni 43 participants représentant 12 membres de l'Union. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du lundi 3 juin, a réuni 23 participants représentant 10 membres de l'Union. Trente-sept documents ont été examinés durant la réunion. Quatre exposés ont été présentés par voie électronique, par l'intermédiaire de l'Internet.

186. M. Shin Hyun Kwan, directeur général du Service coréen des semences et des variétés (KSVS) auprès du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (MAFRA) a souhaité la bienvenue aux participants du TWC. Le TWC a suivi un exposé sur le système de protection des obtentions végétales de la République de Corée présenté par M. Lee Sang Hyug, directeur de la division chargée de la protection des obtentions végétales au KSVS du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales.

187. Le TWC a suivi un exposé d'experts de la Chine sur les recherches consacrées à la construction d'une base de données sur les empreintes d'ADN du maïs et a suggéré que l'information soit mise également à la disposition du BMT.

188. En ce qui concerne le TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", le TWC a examiné le document TWC/31/14 "Minimizing the Variation due to Different Observers" pour la première partie du TGP/8 et a noté que le rédacteur des Pays-Bas ne participait plus aux réunions du TWC. Le TWO et le TWV avaient proposé que des experts aident à rédiger des conseils supplémentaires pour inclure des conseils sur les caractères PQ et QN/MG. Le TWF avait proposé d'inviter un expert de Nouvelle-Zélande à rendre compte, à sa quarante-cinquième session, des travaux effectués sur la "publication d'une description variétale harmonisée pour un ensemble convenu de variétés de pommiers", afin de voir s'il convenait d'approfondir cette étude.

189. Concernant la deuxième partie du TGP/8, le TWC a examiné le thème "Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales" et a suivi un exposé présenté par un expert du Royaume-Uni sur un usage préliminaire d'une série de données relatives au lin, fournies par des experts de la France, pour illustrer deux méthodes différentes utilisées au Royaume-Uni. Le TWC a pris note que le document avait été établi pour montrer de quelle manière les différentes méthodes pouvaient être appliquées. Le TWC a été informé que les séries de données pour le chrysanthème et le pois avaient également été reçues du Japon et des Pays-Bas et seraient mises à la disposition des experts participant à cet exercice pratique. Au cours des discussions, le TWC a relevé qu'il n'existait pas de principes directeurs sur l'établissement de descriptions variétales pour les espèces allogames, autogames ou multipliées par voie végétative. Le TWC est convenu que le Bureau de l'Union devrait s'assurer que les espèces et les données utilisées dans l'exercice pratique permettent d'inclure toutes les méthodes pour les variétés autogames ou multipliées par voie végétative.

190. Le TWC a examiné le document "Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement". Il a reconnu que la méthode proposée était nouvelle, estimant qu'elle était plus utile que le test du khi carré déjà fourni dans le document TGP/8 pour les données à distribution multinomiale telles que les caractères observés visuellement, alors que la méthode COYD pour les données à distribution normale ne convient pas aux données à distribution multinomiale. Le TWC est convenu qu'il serait utile de mettre au point la méthode pour les données multinomiales et de comparer les décisions prises à l'aide des deux méthodes, à savoir la méthode COYD pour les données à distribution normale et le test du khi carré, sur la base de données réelles de la Finlande et du Royaume-Uni (fléole, trèfle violet et fétuque des prés : port).

191. Concernant les logiciels échangeables, le TWC a suivi un exposé présenté par un expert de la France sur la mise au point d'un processus d'analyse chromatique au moyen du logiciel AIM qui serait utilisé aux

fins de l'examen DHS en France. Le TWC est convenu de l'importance des conditions environnementales pour la prise des photos destinées à l'analyse d'images.

192. Le TWC a suivi un exposé par voie électronique d'un expert du Mexique sur les logiciels SISNAVA et SIVAVE que le Mexique proposait d'incorporer dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables". Le TWC est convenu que le logiciel SIVAVE proposé par le Mexique remplissait les conditions nécessaires pour être inclus et a demandé au Mexique de donner des renseignements supplémentaires sur le logiciel SISNAVA afin de préciser la méthode de détermination des limites d'acceptation spécifiques des plantes (somme des différences), y compris le rôle joué par les experts dans ce processus.

193. La question de l'évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type a été examinée avec l'expert de l'Allemagne, qui a présenté un exposé par voie électronique sur le sujet. Le TWC a demandé aux experts de l'Allemagne d'expliquer les erreurs des types I et II utilisées dans la base statistique du nombre acceptable de plantes hors-type dans le sous-échantillon de 20 plantes utilisé dans le contexte d'un échantillon de 100 plantes. Le TWC est convenu que le débat sur la base statistique de cette méthode se poursuivrait à sa trente-deuxième session. Le TWC a reconnu qu'il ne serait pas approprié de recommander cette méthode pour d'autres plantes ou tailles d'échantillon avant qu'il se soit mis d'accord sur la base statistique.

194. Le TWC a examiné le document "Méthode de calcul de la COYU". Le TWC a indiqué que la méthode actuelle de calcul de la COYU était trop stricte en raison de la méthode de lissage utilisée et que des niveaux de probabilité très faibles étaient utilisés à des fins de compensation. Le TWC est convenu qu'il serait possible de remédier aux erreurs systématiques de la méthode actuelle de calcul de la COYU en passant de la méthode de lissage de la "moyenne mobile" à la méthode de la "spline cubique". Le TWC s'est félicité de l'offre des experts du Royaume-Uni visant à concevoir en FORTRAN des logiciels pour la méthode proposée de calcul de la COYU en vue d'une intégration dans le logiciel DUST et à présenter à la trente-deuxième session du TWC une version de démonstration du logiciel DUST utilisant la méthode d'analyse COYU proposée. Le TWC est convenu que les niveaux de probabilité à utiliser dans la méthode d'analyse COYU proposée devaient être examinés sur la base de l'expérience des membres de l'UPOV en matière d'utilisation de la méthode proposée. Le TWC est convenu qu'une circulaire devrait être élaborée par un expert du Royaume-Uni et distribuée par le Bureau de l'Union aux représentants du TC afin de déterminer quels membres de l'Union ont utilisé la méthode d'analyse COYU actuelle et dans quel logiciel elle a été utilisée. Le TWC est convenu que des orientations devaient être élaborées en ce qui concerne le nombre minimal de variétés qui conviendrait à l'utilisation de la méthode d'analyse COYU.

195. Le TWC est convenu de proposer au TC de recommander au Conseil d'élire M. Adrian Roberts (Royaume-Uni) prochain président du TWC.

196. Le TWC est convenu de tenir sa trente-deuxième session à Helsinki (Finlande) du 3 au 6 juin 2014, un atelier préparatoire étant prévu le 2 juin 2014.

197. Le TWC a proposé d'examiner les points suivants à sa trente-deuxième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :
 - a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (documents à établir par le Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
5. Documents TGP
6. Information et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Logiciels échangeables (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)

- d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
7. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
 8. Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type (documents à établir par la France, l'Allemagne et le Bureau de l'Union)
 9. Enregistreurs de données (document à établir par le Bureau de l'Union)
 10. Analyse d'images (document à établir par l'Union européenne)
 11. Mise au point de la méthode COYU (document à établir par le Royaume-Uni)
 12. Base de données de recherche des documents du TWC (document à établir par l'Allemagne)
 13. Date et lieu de la prochaine session
 14. Programme futur
 15. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
 16. Clôture de la session

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

198. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa quarante-quatrième session à Napier (Nouvelle-Zélande), du 29 avril au 3 mai 2013. La session a été ouverte et présidée par Mme Carensa Petzer (Afrique du Sud). Le rapport de la session figure dans le document TWF/44/31 "Report".

199. Ont assisté à la session 42 participants représentant 14 membres de l'Union, quatre États ayant le statut d'observateur et deux organisations ayant le statut d'observateur.

200. L'atelier préparatoire, qui a eu lieu le 28 avril 2014, a été suivi par 25 participants représentant neuf membres de l'Union et trois États ayant le statut d'observateur.

201. M. Chris Barnaby, commissaire adjoint/examineur principal, Droits relatifs aux obtentions végétales, Office de la propriété intellectuelle de Nouvelle-Zélande, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales en Nouvelle-Zélande.

202. Le TWF a proposé qu'un point de l'ordre du jour soit ajouté au programme de sa quarante-cinquième session, au titre duquel les questions suivantes seraient débattues :

- a) Gestion des collections de référence pour l'examen DHS (document à établir par la France et l'Union européenne);
- b) Durée des examens DHS dans le secteur fruitier (document à établir par l'Union européenne);
- c) Variétés harmonisées indiquées à titre d'exemples pour le pommier : données historiques et faits nouveaux éventuels (document à établir par l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande et le Bureau de l'Union);
- d) Le TWF est convenu qu'il lui serait utile de disposer de plus d'informations concernant l'utilisation de techniques moléculaires dans l'examen DHS et, à cet égard, il a invité les experts de l'Espagne à fournir des renseignements sur l'utilisation de ces outils par l'*Oficina Española de Variedades Vegetales* (OEVV).

203. Le TWF a également invité d'autres participants à présenter leurs expériences relatives à l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le domaine des plantes fruitières à la session du TWF en 2014.

204. Le TWF a suivi un exposé présenté par l'expert de la France sur l'étude concernant le pêcher et les marqueurs moléculaires menée par le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES).

205. Le TWF a examiné les documents TGP ci-après sur la base du document TWF/44/3 :

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

- i) *Couverture des types de variétés dans les principes directeurs d'examen*
- ii) *Sélection des caractères avec astérisque*

- iii) *Renvois normalisés dans le questionnaire technique*
- iv) *Demandes de protection pour les variétés à germination lente*
- v) *Procédure d'élaboration des principes directeurs d'examen*
- vi) *Quantité de matériel végétal nécessaire*
- vii) *Quantité minimale de matériel végétal*
- viii) *Conseils relatifs au nombre de plantes à examiner (aux fins de la distinction)*
- ix) *Conseils relatifs à la méthode d'observation*
- x) *Variétés indiquées à titre d'exemple*
- xi) *Remise de photographies avec le questionnaire technique*
- xii) *Durée de l'examen*
- xiii) *Nombre de plantes nécessaires à des fins de description*

206. En ce qui concerne le document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", le TWF a examiné les éléments ci-après :

Première partie : protocole d'essai DHS et analyse des données

Deuxième partie : techniques utilisées dans l'examen DHS

207. Le TWF a pris note du document TWF/44/30 "Partial Revision of the Test Guidelines for Mandarin" (proposition) et a suivi un exposé présenté par M. Jean Maison (Union européenne), coordonnateur de ce sous-groupe. Les experts de l'Espagne, du Maroc et de l'Afrique du Sud ont rendu compte des progrès accomplis à ce jour. Des copies de ces rapports figurent à l'annexe du document TWF/44/30.

208. Le TWF est convenu de soumettre les projets de principes directeurs d'examen ci-après au Comité technique pour adoption à sa cinquantième session, qui se tiendra à Genève en mars 2014.

| Objet | Document pertinent |
|--|----------------------|
| Porte-greffes de pommier (<i>Malus Mill.</i>) (révision) | TG/163/4(proj.3) |
| Litchi (<i>Litchi chinensis</i> Sonn.) | TG/LITCHI(proj.3) |
| Pêcher (<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch) (revision partielle) | TG/53/7 et TWF/44/29 |
| Porte-greffes de Prunus (<i>Prunus L.</i>) (révision) | TG/187/2(proj.2) |
| Vanillier (<i>Vanilla planifolia</i> Jacks) | TG/VANIL(proj.3) |

209. Le TWF a proposé d'examiner les 11 principes directeurs d'examen ci-après à sa quarante-cinquième session :

| |
|--|
| *Goyavier du Brésil (<i>Acca sellowiana</i> (Berg) Burret) |
| Abricotier (<i>Prunus armeniaca</i> L.) (révision partielle : variétés indiquées à titre d'exemple) |
| Porte-greffes d'avocatier (<i>Persea Mill.</i>) |
| *Cocotier (<i>Cocos nucifera</i> L.) |
| Châtaignier (<i>Castanea sativa</i> Mill.) (révision) |
| Palmier dattier (<i>Phoenix dactylifera</i>) |
| Porte-greffe de noyer |
| *Mandariner (<i>Citrus L.</i> - Groupe 1) (révision partielle) |
| *Papayer (<i>Carica papaya</i> L.) |
| *Pacancier (<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch) |
| Noyer (<i>Juglans regia</i> L.) (révision) |

210. Le matin du 1^{er} mai, le TWF a visité les entrepôts frigorifiques et les installations de conditionnement des fruits d'ENZA™ PAK, à Whakatu, près de Hastings, avant de visiter l'Institut néo-zélandais Plant and Food Research, spécialisé dans la recherche dans le domaine des plantes et des produits alimentaires, situé dans le Hawke's Bay Research Center, à proximité de Havelock North Village, où il a suivi des exposés

présentés par Mlle Cath Kingston, gestionnaire de portefeuille, Portefeuille de l'innovation alimentaire, et M. Satish Kumar, chercheur principal pour le département Sélection et Génétique. Le TWF a également visité un des vergers contenant une collection de variétés de pommiers, en compagnie de M. Ben van Hooijdonk, scientifique auprès du département chargé de la Production durable – Systèmes de production agricole et fruitière, et par M. Mike Malone, scientifique auprès du département Sélection et Génétique – Cultures de qualité.

211. À l'invitation du Maroc, le TWF est convenu de tenir sa quarante-cinquième session à Marrakech (Maroc), du 26 au 30 mai 2014, un atelier préparatoire étant prévu le 25 mai 2014.

212. Le TWF est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire M. Katsumi Yamaguchi (Japon) prochain président du TWF.

213. Le TWF a proposé d'examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - c) Rapports des membres et des observateurs
 - d) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union)
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
7. Information et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union)
8. Évaluation de l'homogénéité
9. Gestion des collections de référence pour l'examen DHS (document à établir par la France et l'Union européenne)
10. Durée des examens DHS dans le secteur fruitier (document à établir par l'Union européenne)
11. Variétés harmonisées indiquées à titre d'exemples pour le pommier : données historiques et faits nouveaux éventuels (document à établir par l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande et le Bureau de l'Union)
12. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
13. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
14. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
15. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
16. Date et lieu de la prochaine session
17. Programme futur
18. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
19. Clôture de la session

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

214. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa quarante-sixième session à Melbourne (Australie), du 22 au 26 avril 2013. La session a été présidée par M. Nik Hulse (Australie), président du TWO. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWO/46/29.

215. La session a réuni 43 participants représentant 18 membres de l'Union, trois États ayant le statut d'observateur et une organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire s'est tenu durant

l'après-midi du 21 avril et a réuni 30 participants représentant 13 membres de l'Union, trois États ayant le statut d'observateur et une organisation ayant le statut d'observateur.

216. Mme Fatima Beattie, vice-directrice générale d'IP Australia, a souhaité la bienvenue aux participants du TWO par voie électronique. L'ancienne présidente du TWO, Mme Andrea Menne, a remercié l'Australie d'accueillir la session du TWO.

217. Le président, M. Nik Hulse, a présenté un exposé sur le système de protection des obtentions végétales de l'Australie.

218. Le TWO a pris note des informations sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales fournies par les membres et les observateurs et figurant dans le document TWO/46/28 Prov. "Report on development in plant variety protection from members and observers". Il a entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur les derniers faits nouveaux au sein de l'UPOV.

219. Le TWO a examiné le document TWO/46/2 "Molecular Techniques". Le TWO était pleinement d'accord avec le TC pour reconnaître la nécessité de diffuser à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général, des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation des techniques moléculaires. Ces informations devraient expliquer le lien entre génotype et phénotype et les raisons pour lesquelles ces techniques ne sont généralement pas adaptées à l'examen DHS.

220. Le TWO a examiné les conseils relatifs à la source de matériel de reproduction ou de multiplication, figurant à la Section IV "Conseils pour l'élaboration de principes directeurs d'examen" de l'annexe du document TWO/46/10 "Revision of document TGP/7 : Source of Propagating Material". Tout en convenant que le libellé retenu ne devrait pas être inséré dans la section 9.2 du Questionnaire technique, le TWO a relevé que le document contenait des informations utiles sur les effets éventuels de la source de matériel de reproduction ou de multiplication. À cet égard, le TWO a demandé que soit établie une version condensée en vue de son incorporation dans le document TGP/7, à titre d'indications générales.

221. Le TWO a examiné le document TWO/46/11 "Indication of Growth Stage in Test Guidelines" et a estimé que l'indication des stades de croissance dans les principes directeurs d'examen devrait être facultative et n'être utilisée qu'en cas de besoin. Le TWO est par ailleurs convenu que le texte standard supplémentaire 4 "Conditions relatives à la conduite de l'examen" (ASW 4) devrait être modifié pour tenir compte de la pratique actuelle dans les principes directeurs d'examen à l'UPOV qui consiste à indiquer les stades de croissance au moyen de lettres, de chiffres ou de combinaisons de lettres et de chiffres.

222. Le TWO a examiné le document TWO/46/12 "Providing Illustrations of Color in Test Guidelines" et a proposé des conseils à incorporer dans une future révision du document TGP/7 en vue d'indiquer que l'utilisation d'illustrations en couleurs dans les principes directeurs d'examen n'était généralement pas appropriée.

223. Le TWO a examiné le document TWO/46/14 "Minimizing the Variation due to Different Observers" et a proposé que des experts d'Australie, d'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni rédigent des conseils supplémentaires sur les caractères PQ et QN/MG dans la nouvelle section qu'il était proposé d'inclure dans le document TGP/8 : première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données. Toutefois, le TWO a également pris note de l'importance des principes directeurs d'examen, qui fournissent des orientations claires aux examinateurs DHS et assurent la cohérence des observations.

224. Le TWO a examiné plusieurs autres documents concernant la révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, et en a pris note. Ceux-ci avaient trait à la méthode de calcul de la COYU, à la méthode de variance relative et à l'examen DHS sur des échantillons globaux.

225. Le TWO a examiné le document TWO/46/18 "Data Processing for the Assessment of Distinctness and for Producing Variety Descriptions". Le TWO a approuvé l'exercice pratique et a demandé que soient mis au point des principes directeurs sur le traitement des données aux fins de l'évaluation de la distinction et de l'élaboration de descriptions variétales pour des espèces multipliées par voie végétative.

226. Le TWO a examiné le document TWO/46/19 "Guidance of Data Analysis for Blind Randomized Trials", prenant note des observations formulées par les groupes de travail techniques en 2012 et par le TC-EDC en 2013. De plus, le TWO a suggéré d'apporter les améliorations suivantes : modifier le titre de la nouvelle section qui deviendrait "projet d'indications aux fins des essais aveugles aléatoires effectués par le service ou une tierce partie"; rendre l'introduction plus générique; et donner un exemple de plantes ornementales.

227. Le TWO a examiné le document TWO/46/21 "Color, Definition for "Dot" et est convenu que par "dot", on entendait un petit "spot". Le TWO est également convenu que seul le terme "spot" devrait être utilisé à l'avenir dans les principes directeurs d'examen et qu'il convenait de réviser les principes directeurs d'examen existants dès lors que l'utilisation de ces termes prêtait à confusion.

228. Le TWO a examiné le document TWO/46/24 "Guidance for Drafters of Test Guidelines" et a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration d'un prototype de modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web qui serait suffisamment souple pour accueillir des propositions de nouveau libellé type et de norme structurelle visant à améliorer les principes directeurs d'examen.

229. Un expert de l'Australie a présenté un exposé sur une nouvelle variété hybride intergénérique entre l'espèce australienne *Disphyma crassifolium* ssp. *clavellatum* et l'espèce africaine *Glottiphyllum longum*.

230. Le TWO est convenu de soumettre quatre principes directeurs d'examen au Comité technique à sa cinquantième session en avril 2014 : reine marguerite, hémérocalle du Japon, lilas et mandevilla. À sa quarante-septième session qui se tiendra en 2014, le TWO a prévu d'examiner 15 principes directeurs d'examen, soit les cinq révisions et les 10 nouveaux principes ci-après :

| |
|--|
| Abelia (<i>Abelia</i> R.Br.) |
| <i>Aglaonema</i> Schott. |
| Aloès |
| <i>Campanula</i> L. |
| <i>Calibrachoa</i> L. (révision) |
| Cordylone (<i>Cordylone</i> Comm. Ex. Juss.) |
| Cosmos (<i>Cosmos</i> Cav.) |
| Œillet (<i>Dianthus</i> L.) (révision) |
| Freesia (révision) |
| <i>Grevillea</i> (<i>Grevillea</i> R. Br. Corr. R. Br.) |
| Pétunia (révision) |
| <i>Plectranthus</i> L'Hér. |
| Regal Pelargonium (révision) |
| Sauge (<i>Salvia</i> L.) |
| <i>Zinnia</i> L. |

231. À l'invitation du Kenya, le TWO est convenu de tenir sa quarante-septième session à Naivasha (Kenya), du 19 au 23 mai 2014, un atelier préparatoire étant prévu à Nairobi le 18 mai 2014.

232. Le TWO est convenu de proposer au Comité technique qu'il recommande au Conseil que M. Kenji Numaguchi (Japon) soit nommé prochain président du TWO.

233. Le TWO a proposé d'examiner les points suivants à sa quarante-septième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal par le Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union)
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
7. Information et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)

- b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union)
8. Évaluation de l'homogénéité
 9. Expériences de nouveaux types et espèces
 10. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
 11. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
 12. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
 13. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
 14. Date et lieu de la prochaine session
 15. Programme futur
 16. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
 17. Clôture de la session

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

234. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa quarante-septième session à Nagasaki (Japon), du 20 au 24 mai 2013. La session a été ouverte et présidée par M. François Boulineau (France). Le compte rendu détaillé figure dans le document TWV/47/34 "Report".

235. La session du TWV a réuni 53 participants représentant 16 membres de l'Union, trois États ayant le statut d'observateur et deux organisations ayant le statut d'observateur.

236. La réunion préparatoire a réuni 20 participants représentant six membres de l'Union et deux États ayant le statut d'observateur.

237. Les participants ont été accueillis par M. Junya Endo, directeur, Division des nouvelles entreprises et de la propriété intellectuelle, Bureau des affaires de l'industrie alimentaire du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF), qui a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales au Japon.

238. L'après-midi du 22 mai 2013, le TWV a visité la station Unzen du Centre national des semences et des jeunes plants (National Center for Seeds and Seedlings (NCSS)), où il a été accueilli par M. Sanji Takemori, président du NCSS, et M. Kunio Tokunaga, directeur général de la station Unzen. Le TWV a assisté à une présentation du NCSS et de la station Unzen par M. Kazuto Higashimura. Dans les locaux de la station, le TWV a pu voir les essais en culture en vue de l'examen DHS de plusieurs plantes potagères, dont la tomate, la laitue, le potiron, l'ail, la coloquinte et le calabassier.

239. Le TWV a examiné les documents TGP suivants sur la base du document TWV/47/3 :

- TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen
- TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
- TGP/14 : Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV

240. Le TWV a pris note que le TC avait proposé d'organiser une réunion coordonnée du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Association internationale des semences (ISTA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à laquelle participeraient des obtenteurs; et que, s'il s'avérait impossible d'organiser une réunion coordonnée en 2014, une réunion du BMT serait organisée dans l'intervalle.

241. Le TWV est convenu avec le TC qu'il était nécessaire de diffuser à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général, des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires.

242. Le TWV a examiné les conseils relatifs à la source de matériel de reproduction ou de multiplication proposés à la Section IV “Conseils pour l’élaboration des principes directeurs d’examen” de l’annexe au document TWV/47/10 “Revision of document TGP/7 : Source of Propagating Material”, qui ont été présentés par un expert de l’Union européenne.

243. Le TWV a pris note que le document fournissait des informations utiles sur les effets de la source de matériel de reproduction ou de multiplication et pouvait servir de source d’indications générales à l’intention des rédacteurs des principes directeurs d’examen, en vue de son incorporation dans le document TGP/7, et il a demandé à l’expert de l’Union européenne d’établir, avec le concours d’experts de la France et des Pays-Bas, une version condensée du texte, en vue de sa présentation au TWV à sa quarante-huitième session, en 2014.

244. Le TWV est convenu de demander d’ajouter des exemples pour les légumes multipliés par voie végétative.

245. Le TWV a pris note que le TC était convenu de remplacer le texte proposé pour la nouvelle section 11 “Examen DHS sur des échantillons globaux” dans l’annexe du document TC/49/28 “Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, Nouvelle section 11 : Examen DHS sur des échantillons globaux” par des conseils sur l’utilisation de caractères examinés sur la base d’échantillons globaux afin de s’assurer que les caractères répondent aux critères de base d’un caractère.

246. Le TWV est convenu que des experts principaux de principes directeurs d’examen pourraient être invités à fournir des données de différentes années pour démontrer que l’expression du caractère est “suffisamment cohérente et susceptible d’être répétée dans un environnement particulier”.

247. Le TWV a examiné les faits nouveaux présentés dans le document TWV/47/18 “Revision of document TGP/8 : Part II : New Section : Data Processing for the Assessment of Distinctness and for Producing Variety Descriptions” concernant un exercice pratique fondé sur une série de données communes visant à établir des descriptions variétales pour des variétés autogames et/ou multipliées par voie végétative pour déterminer les points communs et les points de divergence entre les méthodes, afin d’élaborer des principes directeurs. Le TWV est convenu que la méthode COY fonctionnait très bien pour les espèces allogames et a souligné la nécessité de mettre au point des principes directeurs aux fins de l’élaboration de descriptions variétales pour des variétés autogames et/ou multipliées par voie végétative.

248. Le TWV a reconnu l’intérêt d’un exercice pratique et a demandé que soient mis au point des principes directeurs sur le traitement des données aux fins de l’évaluation de la distinction et de l’établissement de descriptions variétales pour des espèces multipliées par voie végétative.

249. Le TWV a noté qu’un projet pour la nouvelle section “Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images” pour le document TGP/8 serait présenté au TWC en 2013.

250. Le TWV a invité les experts de la République tchèque, de la France, de l’Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni à faire, à sa quarante-huitième session, un exposé sur l’utilisation de l’analyse d’images pour le pois, la carotte, l’oignon et le persil, respectivement. Concernant le pois, le TWV est convenu que la République tchèque, la France et le Royaume-Uni présenteront des exposés afin de comparer les méthodes utilisées pour l’analyse d’images par différents membres de l’UPOV pour la même plante.

251. Le TWV a demandé à l’expert de la France de faire, à sa quarante-huitième session, un exposé sur le logiciel GEMMA utilisé par le Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) dans le cadre d’un projet de recherche-développement de l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l’Union européenne. Ce logiciel était considéré comme étant adapté pour l’élaboration d’une base de données commune.

252. Le TWV est convenu que les projets de principes directeurs d’examen ci-après devraient être soumis au TC pour adoption à sa cinquantième session, qui se tiendra à Genève en avril 2014.

| Objet | Documents de base (2013) |
|--|--------------------------|
| Ciboulette (<i>Allium schoenoprasum</i> L.) (révision) | TG/198/2(proj.2) |
| Concombre (<i>Cucumis sativus</i> L.) (révision partielle : résistance à la maladie) | TG/61/7, TWV/47/29 |

| | |
|--|---------------------------------------|
| Melon (<i>Cucumis melo</i> L.) (révision partielle : résistance à la maladie) | TG/104/5, TWV/47/30 |
| Piment, poivron (<i>Capsicum annuum</i> L.) (révision partielle : résistance à la maladie) | TG/76/8, TWV/47/31 |
| *Pois (<i>Pisum sativum</i> L.) (révision partielle : caractères de groupement) ¹ | TG/7/10, TWV/47/25, TWV/47/25 Add. |
| *Pavot (<i>Papaver somniferum</i> L.) (révision) | TG/166/4(proj.4), TWV/47/32 |

253. Le TWV est convenu d'examiner les projets de principes directeurs d'examen ci-après à sa quarante-huitième session.

| |
|--|
| Objet |
| Basilic (<i>Ocimum basilicum</i> L.) (révision) |
| Calebassier; Gourde bouteille (<i>Lagenaria siceraria</i> (Molina) Standl.) |
| *Brassica (révision partielle : stérilité mâle pour toutes les sous-espèces concernées) |
| Moutarde brune (<i>Brassica juncea</i> (L.) Czern.) |
| *Manioc (<i>Manihot esculenta</i> Crantz.) |
| *Concombre (révision partielle : Cucurbit yellow stunting disorder virus (CYSDV)) |
| <i>Cucurbita maxima</i> x <i>Cucurbita moschata</i> |
| *Haricot (<i>Phaseolus vulgaris</i> L.) (révision partielle : format des explications relatives à la résistance à la maladie) |
| *Endive (<i>Cichorium intybus</i> L. var. <i>foliosum</i> Hegi) (révision) |
| *Lentille (<i>Lens culinaris</i> Medik.) (révision) |
| Laitue (<i>Lactuca sativa</i> L.) (révision) |
| *Shiitake (<i>Lentinula edodes</i> (Berk.) Pegler) (révision partielle : matériel végétal requis) |
| Navet (<i>Brassica rapa</i> L. var. <i>rapa</i> L. (révision) |
| Chicorée, endive (<i>Cichorium intybus</i> L. partim) (révision) |

254. À l'invitation de l'Italie, le TWV est convenu de tenir sa quarante-huitième session à Paestum (Italie), du 23 au 27 juin 2014, un atelier préparatoire étant prévu le 22 juin 2014.

255. Le TWV est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire Mme Swenja Tams (Allemagne) prochaine présidente du TWV.

256. Le TWV a proposé d'examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - c) Rapports des membres et des observateurs
 - d) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires
 - a) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Exposé sur l'utilisation de techniques moléculaires dans l'examen DHS (document à établir par les Pays-Bas et exposés sollicités de membres de l'Union)
5. Documents TGP
6. Exposé sur l'utilisation de méthodes statistiques dans l'examen DHS (document à établir par les Pays-Bas et exposés sollicités de membres de l'Union)

¹ Sous réserve d'approbation par le TWA à sa quarante-deuxième session.

7. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
8. Information et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union)
9. Évaluation de l'homogénéité
10. Exposé sur l'utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS (document à établir par l'Union européenne et exposés sollicités de membres de l'Union)
11. Gestion des collections de référence (document à établir par la France et exposés sollicités de membres de l'Union)
12. Nouvelles questions se posant pour l'examen DHS (exposés sollicités de membres de l'Union)
13. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
14. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
15. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
16. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
17. Date et lieu de la prochaine session
18. Programme futur
19. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
20. Clôture de la session

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

257. Aucune session du BMT ne s'est tenue entre la quarante-neuvième et la cinquantième session du TC.

258. *Le Conseil est invité*

a) à prendre note des travaux du TC, ainsi que de ceux des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document; et

b) à approuver les travaux du TC et les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE, APPENDICE

PROGRAMME DE RÉVISION DU DOCUMENT TGP/8

| Titre du document | 2014 | | | | | | 2015 | | | | | | 2016 | | | | | | |
|--|-----------------|----------|----------|-----------|--------|-------------------|--------|-------|--------|-----|--------|------|--------|-------|--------|------|--------|-------------------|--|
| | TC-EDC | TC/50 | CAJ/69 | TWP | CAJ/70 | C/48 | TC-EDC | TC/51 | CAJ/71 | TWP | CAJ/72 | C/49 | TC-EDC | TC/52 | CAJ/73 | TWPs | CAJ/74 | C/50 | |
| TGP/8 PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Révisions approuvées par le TC (document TC/50/5 Annexe II) | | TC/50/5 | CAJ/69/3 | | | TGP/8/2 à adopter | | | | | | | | | | | | | |
| Réduction optimale de la variation due à différents observateurs (Rédacteur : Nik Hulse (Australie)) | TC-EDC/Jan14/9 | TC/50/21 | | TWP/XX/15 | | | x | x | | x | | | x | x | x | | | TGP/8/3 à adopter | |
| TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Révisions approuvées par le TC (document TC50/5 Annexe II) | | TC/50/5 | CAJ/69/3 | | | TGP/8/2 à adopter | | | | | | | | | | | | | |
| Méthode de calcul de la COYU (Rédacteur : Adrian Roberts (Royaume-Uni)) | TC-EDC/Jan14/10 | TC/50/22 | | TWP/XX/16 | | | x | x | | x | | | x | x | x | | | TGP/8/3 à adopter | |
| Examen DHS sur des échantillons globaux (Rédacteur : Bureau de l'Union) | TC-EDC/Jan14/12 | TC/50/24 | | TWP/XX/17 | | | x | x | | x | | | x | x | x | | | TGP/8/3 à adopter | |
| Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales (Rédacteur : Bureau de l'Union) | TC-EDC/Jan14/13 | TC/50/25 | | TWP/XX/18 | | | x | x | | x | | | x | x | x | | | TGP/8/3 à adopter | |
| Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires (Rédacteur : Richard Brand (France)) | TC-EDC/Jan14/14 | TC/50/26 | | TWP/XX/19 | | | x | x | | x | | | x | x | x | | | TGP/8/3 à adopter | |
| Examen des caractères au moyen de l'analyse d'images (Rédacteur : Jean Maison (Union européenne)) | TC-EDC/Jan14/15 | TC/50/27 | | TWP/XX/20 | | | x | x | | x | | | x | x | x | | | TGP/8/3 à adopter | |
| Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement (Rédacteur : à trouver par le TWC) | TC-EDC/Jan14/16 | TC/50/28 | | TWP/XX/21 | | | x | x | | x | | | x | x | x | | | TGP/8/3 à adopter | |

[Fin de l'annexe et du document]